

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1110 DU 9 OCTOBRE 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

SUIVEZ NOUS SUR :

facebook

twitter

Google+

Email

**LES SYNDICATS
DE GUADELOUPE
SONT EXCLUS
DE LA NÉGOCIATION
SOCIALE
FRANÇAISE**

1 LA NATION N°1110 / JEUDI 9 OCTOBRE 2014

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 6

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 14

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 17

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 20

Nombre de pages :22

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

wesleyAminata.

2 LA NATION N°1110 / JEUDI 9 OCTOBRE 2014

L'ÉDITORIAL DE JEAN PAUL ELUTHER

LES SYNDICATS GUADELOUPÉENS EXCLUS DE LA NÉGOCIATION SOCIALE

Les cinq syndicats représentatifs (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) et les trois organisations patronales (Medef, CGPME, UPA) se sont rencontrés en début d'après-midi au siège du Medef pour démarrer leur négociation sur la réforme du dialogue social en entreprise. L'objectif: discuter du rôle des délégués du personnel (DP), des comités d'entreprise (CE) et des délégués syndicaux. Et trouver un accord avant fin décembre, délai fixé par le ministre du Travail, François Rebsamen. Ce dernier a prévenu que, faute d'un accord au-delà de cette date, le gouvernement légifèrera. La rénovation du dialogue social est un serpent de mer: une première série de discussions sur ce sujet entre patronat et syndicats, entre 2009 et 2012, avait fini dans les limbes. Et sans un accord des partenaires sociaux, il sera difficile pour le gouvernement de légiférer sur un sujet aussi peu consensuel, compte tenu de sa faible majorité à l'Assemblée nationale. Encore une fois la centralisation des relations sociales fait que les organisations syndicales véritablement guadeloupéennes c'est à dire sans relation avec les syndicats français, qui le plus souvent sont largement majoritaires comme le montrent les différentes élections, ne participent jamais à ces discussions. Par contre nous allons être obligés d'appliquer les dispositions négociées. Cette situation n'est pas acceptable. La décentralisation doit toucher aussi l'action sociale et non seulement le domaine politique. Notre présence est d'autant plus indispensable que nous contactons les propositions faites par le MEDEF et regardons avec beaucoup de circonspections les propositions des syndicats français. Le chef de file de la délégation du Medef avait estimé que le dialogue social tel qu'il est pratiqué actuellement "marche sur la tête", critiquant notamment la multiplication des réunions obligatoires. Les organisations syndicales de la Guadeloupe ne doivent plus rester inactives quand il y a des négociations de ce genre. Elles doivent retrouver la posture de 2009 où pour la première fois elles ne sont pas contentées de discuter salaires mais ont entamé la construction d'un droit social guadeloupéen conforme à nos enjeux et aux intérêts des travailleurs guadeloupéens.

LE SOMMET EUROPÉEN SUR L'EMPLOI

A l'occasion du troisième Sommet européen sur la croissance et l'emploi organisé le 8 octobre 2014 à Milan, François Hollande, avec son homologue italien, a proposé de relever à 20 milliards d'euros la garantie pour la jeunesse européenne. "Il y a un jeune sur quatre en ce moment au chômage en Europe : c'est le seul sujet aujourd'hui. Il y a 6 milliards d'euros pour l'emploi des jeunes au niveau de l'Europe. C'est insuffisant : il faut aller jusqu'à 20 milliards d'euros et simplifier les procédures", a ainsi affirmé le président français. L'idée serait de pérenniser le dispositif en débloquant 20 milliards d'euros sur la période 2016-2020. Au coeur des préoccupations : la lenteur avec laquelle l'argent européen dédié à l'emploi des jeunes, et notamment à la garantie jeunes, arrive dans les caisses des Etats. "Pour les jeunes les plus en difficulté, sans lien scolaire, professionnel, ni même familial parfois, l'utilisation des 6,4 milliards d'euros de financement exceptionnel de l'Initiative européenne pour la jeunesse (IEJ) peine à se concrétiser", indique ainsi le ministère du Travail dans un communiqué du 8 octobre. La France n'a reçu que 4,3 millions d'euros sur les 431 millions d'euros dédiés aux mesures d'envergure nationale, comme la garantie jeunes, le service civique ou encore les dispositifs spécifiques de Pôle emploi. Cela correspond au taux de préfinancement accordé par la Commission européenne, qui s'élève à 1% du montant auquel un Etat a droit. D'après François Rebsamen, il y a deux types d'obstacles : des obstacles "conjuncturels", dans la mesure où les porteurs de projet, souvent associatifs, n'ont pas la trésorerie nécessaire pour amorcer les actions, et des obstacles structurels, attachés au fonctionnement des fonds structurels. Face à ces difficultés, et au-delà de la proposition conjointe de Paris et Rome de prolonger jusqu'en 2020 le dispositif à hauteur de 20 milliards d'euros, la France avance plusieurs pistes. Elle propose que soient mis en place des recours simples et à moindre coût aux possibilités d'emprunt à la Banque européenne d'investissement (BEI) pour contourner la limite de 1% de préfinancement attachée aux fonds structurels. "Il me semble que le recours à la BEI, dont les Etats membres sont actionnaires, doit se faire sans frais, c'est-à-dire à taux zéro, a précisé le ministre dans son discours, nous ne pouvons

nous permettre de dilapider en intermédiation financière les 6 milliards d'euros de l'IEJ."Autre idée : la possibilité pour chaque Etat membre de proposer un montant forfaitaire à rembourser pour chaque action validée à la Commission européenne. "Pourquoi ne pas trouver des justificatifs de coûts encourus innovants, en particulier sous la forme de forfaits de dépense unitaire que la Commission agréerait dans les plus brefs délais ?", a ainsi interrogé François Rebsamen. Ces propositions ont reçu un bon accueil parmi les ministres européens, d'après le communiqué du ministère qui indique également que les ministres allemand et français vont proposer un papier commun à la présidence italienne et à la Commission européenne sur les voies concrètes d'accélération de l'utilisation des fonds IEJ.

ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE

AMÉLIORATION DE LA PRÉVENTION ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS L' ADMINISTRATION

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) s'est penché, lors de la séance plénière du 8 octobre, sur l'amélioration de la prévention des risques professionnels, de la santé et de la sécurité au travail. Il a ainsi examiné un projet de décret qui renforce les services de prévention dans les collectivités par le recrutement de médecins collaborateurs. Le texte prévoit également la possibilité de saisine de l'agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI) en cas d'absence de réunion du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), ou de l'instance en tenant lieu, au cours d'une période d'au moins 9 mois. Enfin, il précise les modalités de désignation des représentants du personnel au sein de ces comités. La formation des acteurs de la prévention et de la sécurité au travail était aussi au menu du CSFPT. Ce dernier a en effet examiné un projet d'arrêté fixant la durée de la formation préalable à leur prise de fonction. Cette durée sera de 5 jours pour les assistants de prévention et 7 jours pour les conseillers de prévention. L'année suivant leur prise de fonction, l'ensemble de ces acteurs suivra une formation continue de 2 jours. Puis les autres années, leur formation se limitera à "un module". De leur côté, les agents chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité recevront une formation préalable à leur prise de fonction d'une durée de 16

jours. Le projet d'arrêté fixe en annexe le contenu de ces formations qui seront organisées par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ou par tout autre organisme référencé par la loi. Le CSFPT a par ailleurs examiné un projet de décret relatif à la composition des jurys et des comités de sélection pour le recrutement dans quatre cadres d'emplois de la filière médico-sociale et dans quatre autres cadres d'emplois de la filière des sapeurs-pompiers. Le texte fixe, pour ces seuls cadres d'emplois, l'obligation de présence d'au moins 30% de personnes de chaque sexe dans les jurys et comités de sélection. Il s'agit d'une dérogation au seuil de 40% fixé par la loi du 12 mars 2012. Motif : les cadres d'emplois concernés sont très féminisés ou, au contraire, très majoritairement masculins. Le CSFPT a émis un avis favorable sur l'ensemble des textes.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ, POLITIQUE ET ÉCONOMIE MONDIALES

BAISSE IMPORTANTE DU PRIX DU PÉTROLE

Le cours du baril de pétrole Brent est tombé jeudi sous le seuil symbolique de 90 dollars, au plus bas depuis juin 2012, la dégradation de la conjoncture en Europe et l'augmentation des stocks aux Etats-Unis continuant de tirer le marché à la baisse. A 16h40 GMT, le contrat novembre sur le Brent se traitait à 89,99 dollars, en repli de 1,39 dollar, soit 1,52%, après un plus bas à 89,90. Le prix du Brent affiche désormais une baisse de plus de 20% par rapport à son pic du mois de juin dernier. L'accès de faiblesse de jeudi a été provoqué entre autres par l'annonce d'un recul de 5,8% des exportations allemandes en août, un nouveau signe de dégradation de la conjoncture économique en Europe. Le brut léger américain est lui aussi orienté à la baisse, à 85,68 dollars (-1,88%).

L'ÉCONOMIE MONDIALE FRAGILE ?

Les grands argentiers du globe réunis à Washington se sont

penchés jeudi avec inquiétude sur les répercussions économiques de l'épidémie d'Ebola et sur les risques "sérieux" d'une nouvelle récession en zone euro. Six ans après la crise financière, l'économie mondiale n'est certes pas guettée par une nouvelle récession généralisée mais elle reste exposée aux tensions géopolitiques croissantes, notamment en Ukraine, et à la crise sanitaire provoquée par Ebola. Réunis à Washington en marge des assemblées générales du FMI et de la Banque mondiale, leaders politiques et dirigeants d'institutions ont appelé la communauté internationale à passer à l'action pour éviter une propagation de l'épidémie qui pourrait coûter jusqu'à 32 milliards de dollars à l'Afrique de l'Ouest. "La réponse internationale a été, pour le moment, plus lente que le rythme de transmission de la maladie", a déclaré le président de la Sierra Leone, Ernest Bai Koroma. Lors de la même table ronde, à laquelle participait également le secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-Moon, les autorités sanitaires américaines ont lancé un appel à l'action pour éviter un "nouveau sida". Alors que les ministres des finances et banquiers centraux des pays du G20 doivent commencer à se réunir jeudi soir à Washington, la patronne du FMI Christine Lagarde a estimé que les déficits publics pouvaient "être creusés pour soigner les gens" tout en reconnaissant que ce message contrevenait à l'orthodoxie budgétaire prônée par son institution. Si la menace Ebola semble encore lointaine, l'économie mondiale fait en revanche face à un danger plus imminent en provenance de la zone euro, redevenue un abcès de crispation et d'inquiétude sur le globe. "Nous ne suggérons pas que la zone se dirige vers une récession mais nous disons qu'il existe de sérieux risques que cela n'arrive si rien n'est fait", a déclaré Mme Lagarde lors d'une conférence de presse. Un tel scénario peut être évité si les "bonnes mesures" sont prises pour remédier à l'activité atone et à la faible inflation dans la région, a estimé Mme Lagarde, à savoir un mélange de réformes structurelles et une utilisation de la marge de manoeuvre budgétaire pour soutenir la demande quand c'est possible. La région est toutefois affaiblie économiquement par le conflit en Ukraine et les sanctions occidentales prises contre la Russie, a-t-elle admis. Plus généralement, sur l'échelle du globe, un "nouvel élan" doit être trouvé pour éviter une stagnation économique dans les pays développés, a-t-elle ajouté. Cette préoccupation fait écho à l'objectif que se sont fixé les grandes puissances industrialisées et émergentes du G20. Elles se sont engagées à doper de 1,8% leur produit intérieur brut d'ici d'ici à 2018 mais peinent encore à

s'entendre sur les moyens d'y parvenir. Le FMI et la Banque mondiale semblent avoir trouvé la martingale et appellent désormais en chœur à augmenter les dépenses publiques sur les infrastructures (transports, électricité...). La BM doit officiellement lancer jeudi un fonds mondial spécifique dédié à ces investissements pour les pays émergents et les pays en développement. Une position qui résonne particulièrement dans une zone euro en stagnation, où la France plaide pour plus de relance face à une Allemagne favorable au sérieux budgétaire, et où la Commission a un plan d'investissement de 300 milliards d'euros dans ses cartons. Au-delà de ces grands dossiers, les deux institutions de Bretton Woods, qui célèbrent leur 70 ans, seront également confrontées cette semaine à des défis internes à l'heure où les grands pays émergents (Brésil, Chine, Afrique du Sud, Inde, Russie) ont créé leurs propres institutions financières. Le FMI cherchera sans doute à obtenir de nouvelles assurances des Etats-Unis qui bloquent de fait une réforme de l'institution visant à accorder plus de poids aux pays émergents. La Banque mondiale tentera, elle, de convaincre ses 188 Etats-membres du bien-fondé de son plan de réorganisation interne, qui pourrait inclure des suppressions de postes et qui a récemment suscité de forts remous autour de bonus versés à des dirigeants de l'institution.

AMÉRIQUE LATINE CARAÏBES

LA CONSTRUCTION D' UN NOUVEAU NICARAGUA

LA vie de Jacinto Suarez est une carte de l'Histoire récente du Nicaragua. Né à Managua en 1947, il s'incorpora à la lutte du Front sandiniste de libération nationale (FSLN) alors qu'il était adolescent. Capturé au cours d'une opération de guérilla urbaine en 1967, il fut torturé dans les prisons du dictateur Anastasio Somoza pendant plus de sept ans. À la fin de 1974, un commando guérillero occupa la maison d'un haut dirigeant de la dictature et négocia la libération de Jacinto Suarez et celle d'autres militants prisonniers, parmi lesquels se trouvait Daniel Ortega, qui deviendrait plus tard commandant et président du Nicaragua. Entre autres actions contre la dictature, Suarez fut chargé des relations internationales du FSLN. Après la victoire révolutionnaire du 19 juillet 1979, il occupa plusieurs responsabilités au gouvernement et aux relations extérieures. Député et président de la Commission des Relations

internationales et de l'Intégration de l'Assemblée nationale, il occupe actuellement le poste de secrétaire des Relations internationales du FSLN. Du fait de son expérience, Suarez est un témoin exceptionnel de l'évolution politique de son pays, mais aussi des événements qui ont marqué l'Histoire de l'Amérique latine et du monde au cours de ces cinquante dernières années. Jacinto Suaez a accordé une interview à Granma à l'occasion d'une visite officielle dans notre pays afin de renforcer les relations entre les deux pays. Cuba est un pays qu'il connaît bien et dont il parle avec une affection particulière. Son voyage se déroule à un moment clef pour le Nicaragua, dont le développement avance à pas de géant après avoir dépassé les ravages causés par la guerre et la débâcle néolibérale.

LA PREMIÈRE VAGUE RÉVOLUTIONNAIRE

Suarez se souvient du scénario que les sandinistes trouvèrent après avoir renversé Somoza et installé un gouvernement révolutionnaire à Managua. « Nous avons hérité d'un pouvoir, sans le moindre centime. Un pays détruit, dévasté par la guerre, avec toute une série de séquelles sociales, notamment un grand nombre d'orphelins. » L'étape de reconstruction nationale venait juste de démarrer que le Nicaragua dut faire face aux agressions de l'administration du président nord-américain Ronald Reagan : une guerre sale menée par les bandes mercenaires des Contra, financée par des fonds illégaux, y compris issus du trafic de drogue. Pour le Nicaragua, cette guerre se solda par une destruction à grande échelle, avec des ponts, des écoles, des hôpitaux et autres infrastructures totalement dévastés. « En 1984, le Nicaragua porta plainte contre les États-Unis devant la Cour internationale de justice pour agression et demanda une indemnisation. Le montant des dommages fut évalué à 17 milliards de dollars et il faut rappeler que l'agression s'est poursuivie. » Cependant, Suarez signale que malgré la guerre, de profondes transformations sociales se sont produites. L'une des plus importantes fut la redistribution de la terre. « Au Nicaragua, du fait de la Révolution, les valeurs se sont inversées. Auparavant le latifundium prédominait et la petite propriété était minoritaire. Aujourd'hui, c'est l'inverse. » L'usure de deux guerres, l'agression nord-américaine permanente, entre autres facteurs, explique la défaite électorale de 1990 face à une candidate de l'oligarchie traditionnelle. « De nombreux secteurs décidèrent d'abandonner les files du sandinisme, en s'imaginant

que l'arrivée d'un gouvernement favorable aux États-Unis apporterait une étape de progrès et que les dollars allaient pleuvoir.
»

UNE SECONDE ÉTAPE

Aux élections de 2006, le FSLN, dirigé par le gouvernement Daniel Ortega, obtint une victoire décisive qui ouvrit un nouveau chapitre pour le pays. « Nous parlons d'une nouvelle étape de la Révolution, car ses bases sont les mêmes que celles du processus démarré en 1979. Cela est de la plus haute importance, aussi bien pour le projet sandiniste que pour le Nicaragua en tant que nation. « Le néolibéralisme est un phénomène qui renverse le système productif d'un pays. Les producteurs agricoles et les autres secteurs, qui ont été frappés, ont vu dans le sandinisme une alternative de reconstruction ; ils ont vu en nous une force solide avec un leadership clair et ils se sont joints à ce grand projet. « Si quelque chose nous unit tous, c'est bien la reconstruction du pays et son développement pacifique. » Le dirigeant nicaraguayen affirme qu'une des garanties pour l'avenir, c'est la force des institutions, comme la police et l'armée du Nicaragua, qui ont supporté 16 ans de néolibéralisme, en préservant leurs valeurs. Ceci explique les niveaux de sécurité citoyenne dans le pays, enclavé dans unes des régions les plus violentes du monde. « Notre pays jouit d'une sécurité citoyenne qui favorise les investissements. Nous estimons que la police, c'est la communauté et la communauté, c'est la police. C'est la même chose qu'à Cuba. D'ailleurs, la Police nationale révolutionnaire cubaine a aidé à la formation de notre police. » Dans le succès de cette nouvelle étape de la Nation, Suarez souligne l'importance du leadership du commandant Daniel Ortega et sa définition idéologique du sandinisme. « Daniel a dirigé aussi bien les luttes sociales que le maintien d'une force véritablement révolutionnaire. Ces éléments lui apportent la force et le leadership dont il dispose aujourd'hui. Il a également la capacité de comprendre les phénomènes et de mettre en place la concertation avec d'autres secteurs de la population. » La physionomie du pays, ajoute-t-il, a changé radicalement grâce aux différents programmes sociaux qui sont en application depuis 2007, dans des domaines comme la santé, l'éducation et le pouvoir populaire. À ce sujet, il souligne le rôle des initiatives dans le cadre de l'ALBA, fruit du génie de Fidel Castro et d'Hugo Chavez, qui à travers Petrocaribe ont transformé la dette pétrolière en levier pour

le développement de l'économie des peuples. Concernant la relation historique de Fidel avec le Nicaragua, Jacinto Suarez se souvient d'une anecdote précise. « Fidel arrive au Nicaragua en 1980. Ceux qui ont vécu cette visite gardent le souvenir inoubliable d'une place pleine de gens, que la présence de Fidel rendit silencieux. Un silence de considération et de respect. » Il se souvient que ses premières paroles furent que Zomoza avait demandé aux mercenaires de Giron de lui rapporter un poil de la barbe de Fidel. « Ils ne lui ont pas rapporté de poil: je suis là, tout entier, avec vous », a affirmé Fidel, ce qui provoqua une exclamation unanime.

L'AVENIR DU NICARAGUA

Les Nicaraguayens ont en point de mire un projet qui pourrait donner un énorme coup d'accélérateur à leur développement : la construction d'un canal interocéanique. « Sa mise en route signifierait le paiement de la dette sociale des Nicaraguayens. Beaucoup de gens ne comprennent pas ce point ; certains associent le canal avec la vente de notre souveraineté. Il faut lire la loi pour se rendre compte que c'est faux. Le Nicaragua conserve la souveraineté sur cette zone. Il concède des tarifs, des garanties économiques et les lois protègent les investissements, car sinon, personne n'investirait. » Le Canal aura un impact sur le Nicaragua, mais aussi sur tout le commerce régional et mondial, avec les évidentes retombées sociales et politiques. « La droite locale a conscience que si le Front sandiniste et le gouvernement de Daniel Ortega réussit un projet de cette envergure qui lui permettra de résoudre tous les problèmes, elle meurt... » « Il est clair que tout ceci est orchestré par certains secteurs de la droite internationale et par des intérêts financiers d'autres groupes qui voudraient que ce canal soit « made in USA ». Nous, nous construisons un canal multinational, comme le rêvait notre héros national Sandino : un canal latinoaméricain... « Si nous pouvions le faire avec l'Amérique latine, nous le ferions, mais nous le construisons avec la concession d'une entreprise chinoise à laquelle participent des entreprises et des gouvernements de plusieurs pays, car c'est un très grand projet. Le projet est désormais en place et les premiers travaux commenceront à la fin de cette année. Le canal n'est pas un rêve. Il va changer la configuration du pays. Notre défi, c'est qu'il soit bien géré. Autre question : préserver la vocation productive du pays afin de ne pas dépendre seulement de ce canal. » « Nous avons encore une énorme dette accumulée dans la société à cause du sous-

développement et de la guerre », explique-t-il. « Nous aurions besoin d'une croissance soutenue d'un minimum de 9% au moins pendant 10 ans pour rembourser la dette sociale. »

UN CHANGEMENT D'ÉPOQUE

L'actuel secrétaire des Relations internationales du FSLN a un longue trajectoire diplomatique; il a été l'un des artisans des avancées des forces progressistes de la région. « Ici, il y avait une vieille discussion, à savoir si nous assistions à une ère de changements ou à un changement d'époque. Je pencherais pour la seconde. Des processus sont en cours en Amérique latine, lesquels dans de nombreux cas seront irréversibles, dans la mesure où, de façon stratégique, nous saurons les consolider. C'est un moment où l'impérialisme n'est ni mort ni fragilisé, mais un espace s'est ouvert dans lequel nous pouvons avancer. « L'habileté consiste à avancer au maximum pour parvenir à une consolidation stratégique, ce qui est précisément ce que nous sommes en train de faire. » Le leader sandiniste considère qu'il est nécessaire de créer de nouvelles valeurs chez l'être humain qui feront en sorte que le socialisme soit une réalité. Et de conclure : « Mais d'abord, nous devons obtenir la stabilité, la richesse et la paix, sinon quel socialisme va-t-on construire ? »

ARTICLE TIRÉ DU JOURNAL CUBAIN GRANMA

LA POLITIQUE SOCIALE DE MARTELLY

Mardi, au Karibe Convention Center dans le cadre d'une série d'échanges avec les citoyens, Charles Jean Jacques, le Ministre des Affaires Sociales et du Travail (MAST), a exposé le nouveau paradigme de la protection sociale initiée par l'Administration Martelly/Lamothe, prônant une gouvernance axée sur les résultats, la transparence et l'inclusion. « Améliorer l'accès des travailleurs tant du secteur formel que du secteur informel à l'assurance maladie, maternité et accidents du travail, renforcer la prise en charge sociale des enfants de rue à travers la mise en place d'un réseau de centres de transit et de centres d'accueil, tels sont les deux principaux objectifs du Ministère des Affaires Sociales pour l'exercice 2013/2014, » a déclaré le Ministre Jean Jacques. Faisant état d'une nouvelle approche de la protection sociale par le Gouvernement à travers le programme national « Ede pèp » piloté

par le Fonds d'Assistance Economique et Sociale (FAES), le Ministre a insisté sur l'assistance fournie par la Caisse d'Assistance Sociale (CAS) aux couches les plus vulnérables de la population à travers le pays: « Les vieillards, les handicapés accueillent favorablement ces programmes d'assistance sociale qui les aide à faire face à leur situation socio-économique d'une grande précarité » . Le programme des logements sociaux de l'Entreprise Publique de Promotion des Logements Sociaux (EPPLS), l'implantation des restaurants et des boulangeries communautaires, notamment dans des coins reculés du pays ont été soulignés par le Ministre qui a souligné que ces initiatives ont permis la réduction systématique de la pauvreté dans des zones défavorisées notamment dans le l'Ouest et le Nord du pays.

AFRIQUE

UN RAPPORT DE LA BANQUE MONDIALE SUR EBOLA

Les conclusions du rapport de la Banque mondiale sont lourdes pour la Guinée, le Libéria et le Sierra-Leone qui sont les principales victimes d'Ebola. L'impact économique pourrait atteindre d'ici la fin de 2015 le coût énorme de 32,6 milliards de dollars, si l'épidémie s'étendait à leurs voisins. D'ores et déjà, la Guinée perdra cette année 1,8 point de croissance, mais aussi 120 millions de dollars de recettes budgétaires. Les chiffres pour le Liberia sont respectivement de 3,4 points et de 113 millions de dollars et pour le Sierra-Leone, de 3,3 points et de 95 millions. En 2014, l'économie des trois pays sera amputée de 319 millions de dollars de produit intérieur brut (PIB). Tout en reconnaissant "l'incertitude considérable" de ses prévisions, la Banque a élaboré deux scénarii pour évaluer les dégâts d'ici la fin de l'année prochaine. Dans le scénario "bas" qui suppose une maîtrise d'Ebola dans les trois pays concernés à la fin de cette année, la Guinée souffre peu, la Sierra-Leone perd encore 59 millions de dollars de PIB et le Libéria, de loin le plus touché, 113 millions. Dans le scénario "haut" où Ebola tarde à être contenu, les trois pays risquent de se voir privés de 815 millions de dollars de PIB. Un bilan potentiellement "catastrophique" pour des pays déjà fragilisés, selon la Banque. Celle-ci se risque à évaluer les conséquences pour l'ensemble de la sous-région et la fourchette de ses estimations pour les années 2014 et 2015 est extrêmement large, puisqu'elle va de 3,8 milliards

de dollars à 32,6 milliards dans le pire des cas. "Une réponse immédiate de la communauté internationale est cruciale", conclut la Banque. Il lui faut aider la Guinée, le Liberia et la Sierra-Leone à renforcer leur système de santé pour contenir l'épidémie et arrêter les comportements de peur qui l'aggravent. L'exemple du Sénégal et du Nigeria prouvent que c'est possible.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

La Bourse de Tokyo a fini jeudi en baisse avec des investisseurs préoccupés par la remontée du yen après le message délivré la veille par la Réserve fédérale. L'indice Nikkei a perdu 0,75% (-117,05 points) à 15.478,93 points. Le Topix, plus large, a cédé 14,07 points, soit 1,10%, à 1.260,78 points. Les marchés japonais ont d'abord bien réagi au compte rendu de la Fed signalant que les taux d'intérêt aux Etats-Unis ne remonteraient pas tant que l'économie américaine ne serait pas en mesure de le supporter. Ce discours a eu pour effet de faire baisser le dollar, notamment face au yen, provoquant l'inquiétude sur la Bourse de Tokyo face aux effets potentiellement négatifs de la remontée de la devise japonaise sur les exportations.

ÉTATS UNIS

Wall Street a fini en forte baisse de quelque 2% jeudi, à la suite des places européennes, dans un marché inquiet pour l'économie mondiale après l'annonce d'une nette dégradation des exportations allemandes en août. Les principaux indices ont plus qu'effacé leurs gains de la veille et terminé non loin de leurs plus bas du jour. Le Standard & Poor's 500 a lâché 40,68 points ou 2,07% à 1.928,21 points, accusant ainsi sa plus forte baisse en pourcentage depuis le 10 avril dernier alors qu'il avait connu mercredi sa meilleure séance depuis un an (+1,75%) après une communication de la Réserve fédérale rassurante sur ses taux. Le Dow Jones a perdu 334,97

points, soit 1,97%, à 16.659,25 points, avec ses 30 composantes dans le rouge. Le Nasdaq Composite, à forte composante technologique, a dégringolé de 2,02% à 4.378,34 points et le Russell 2000 des valeurs moyennes a chuté de 2,66% à 1.067,99. Les premiers résultats d'entreprises jugés encourageants n'ont pas fait le poids face aux inquiétudes sur l'économie mondiale et l'indice Vix qui mesure la volatilité est remonté en flèche avec un bond de 24,2% à 18,8 points, à son plus haut niveau depuis le début février. Comme en Europe, où l'indice FTSEurofirst 300, en baisse pour la troisième séance consécutive, a fini à son plus bas niveau depuis deux mois, c'est la statistique allemande du commerce extérieur qui a mis le feu aux poudres: la baisse de 5,8% des exportations en août, leur recul le plus marqué depuis janvier 2009, renforce les craintes d'un passage à vide de la première économie européenne. "Les économies européennes restent très faibles et cela entraîne une certaine nervosité quant à la saison des résultats qui démarre", commente Bill Lynch, responsable des investissements chez Hinsdale Associates à Hinsdale (Illinois).

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé jeudi bien en dessous de leurs plus hauts du jour, et pour la plupart en baisse, les inquiétudes liées aux difficultés économiques de la zone euro ayant pris le pas sur le soulagement provoqué la veille par le compte-rendu de la dernière réunion de la Réserve fédérale américaine. À Paris, le CAC 40 a perdu 0,64% à 4.141,45 points. Le Footsie britannique a cédé 0,78% et le Dax allemand a gagné 0,11%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 abandonnait 0,36% et le FTSEurofirst 300 0,31%. Tous avaient débuté en hausse de près de 1% dans le sillage de Wall Street, les "minutes" de la Fed ayant conduit la plupart des investisseurs à conclure que la remontée des taux américains restait une perspective lointaine. Mais l'attention des marchés s'est peu à peu reportée sur les indicateurs jugés préoccupants de la zone euro, en tête desquels figure jeudi la chute de 5,8% des exportations allemandes en août, la plus forte depuis janvier 2009. "Tout le monde était un peu plus enthousiaste après les minutes mais la situation n'a pas changé en Europe", commente Mike Reuter, un courtier de Tradition. "Donc on saisit l'occasion (du rebond) pour prendre quelques bénéfiques." Le secteur bancaire de la zone euro, l'un des plus exposés à la conjoncture dans la région, a abandonné 0,87%, la baisse touchant aussi bien l'italienne Intesa

Sanpaolo (-2,9%) que la française Crédit agricole SA (-2,36%) ou l'allemande Deutsche Bank (-1,39%).

CHANGE

L'euro repartait en légère baisse jeudi face à un dollar qui restait lesté par des commentaires de la Réserve fédérale américaine (Fed) qui ont tempéré les attentes d'une hausse prochaine des taux américains mais parvenait à tirer profit de bons chiffres sur l'emploi américain. Vers 16H00 GMT, la monnaie unique européenne valait 1,2701 dollar, contre 1,2734 dollar mercredi vers 21H00 GMT. L'euro baissait également face au yen, à 137,07 yens contre 137,71 yens mercredi soir. Le dollar aussi reculait face à la devise japonaise, à 107,92 yens - tombant même vers 11H55 GMT à 107,53 yens, son niveau le plus faible en trois semaines - contre 108,14 yens la veille. L'accès de faiblesse du dollar était freiné jeudi par l'annonce du léger recul, inattendu, des nouvelles inscriptions hebdomadaires au chômage aux États-Unis, qui sont tombées à un plus bas en huit ans. Mais le billet vert restait tout de même sous pression au lendemain de la diffusion des minutes de la dernière réunion du FOMC de la Fed qui s'est tenue à la mi-septembre, et selon lesquelles certains membres de l'institution estiment que la montée du dollar pourrait avoir des effets négatifs sur l'économie américaine en pesant sur ses exportations. Vers 16H00 GMT, la livre britannique se stabilisait face à l'euro, à 78,70 pence pour un euro, et repartait à la baisse face au dollar, à 1,6137 dollar pour une livre. La devise suisse progressait face à la monnaie unique européenne, à 1,2107 franc suisse pour un euro, et reperdait du terrain face au dollar, à 0,9531 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,1305 yuans pour un dollar, contre 6,1387 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.226,75 dollars au fixing du soir, contre 1.217 dollars mercredi.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

LA RÉFORME PÉNALE EN FRANCE

Le 1er octobre dernier, la loi relative à l'individualisation des peines, dite « réforme pénale » ou encore « réforme Taubira » est entrée en vigueur. Elle avait été adoptée définitivement par le Parlement les 16 et 17 juillet 2014 et validée par le Conseil Constitutionnel le 7 août 2014. Annoncée lors de la conférence de consensus sur la prévention de la récidive des 10 et 11 janvier 2013, ce projet de loi relatif à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales a fait l'objet de polémiques au sein de l'opposition mais aussi au sein de la majorité présidentielle. L'objet de cette réforme dite « Taubira » est la limitation du recours à l'incarcération comme peine au profit de mesures alternatives afin de favoriser la réinsertion sociale. Quels sont les changements apportés par la nouvelle réforme pénale de Madame la garde des Sceaux ?

- Une définition de la fonction et des finalités de la peine inscrite dans la loi

La nouvelle réforme pénale définit les buts de la peine dans un article 130-1 du Code pénal : « Afin d'assurer la protection de la société, de prévenir la commission de nouvelles infractions et de restaurer l'équilibre social, dans le respect des intérêts de la victime la peine a pour fonction : 1° De sanctionner l'auteur de l'infraction ; 2° De favoriser son amendement ou sa réinsertion ». Une définition claire de la fonction et des finalités de la peine est donc désormais inscrite dans le Code pénal.

- La création de la contrainte pénale

La probation comme alternative à l'emprisonnement est déjà utilisée en Suisse, à Monaco, en République Tchèque, en Roumanie mais également en Croatie et en Moldavie. C'est la mesure phare de cette réforme. La contrainte pénale est une nouvelle peine prévue par l'article 131-4-1 du Code pénal, permettant d'éviter l'incarcération des auteurs de délits dont la peine encourue est

inférieure ou égale à 5 ans d'emprisonnement. Elle s'étendra à tous les délits à partir du 1er janvier 2017. Le condamné bénéficiant de cette contrainte pénale devra se soumettre à des obligations et des interdictions qui lui seront imposées dans le cadre de sa peine. Par exemple, il pourra devoir se soumettre à des obligations de soins médicaux pour des addictions, suivre des formations professionnelles obligatoires, se voir interdire de fréquenter ou d'entrer en contact avec certaines personnes, ou encore indemniser la victime. Ces obligations et interdictions seront assorties de mesures de contrôle et d'assistance ayant pour but de prévenir la récidive en favorisant la réinsertion au sein de la société. En outre, la peine peut durer de six mois à cinq ans. Cette contrainte pénale apparaît comme un moyen supplémentaire mis à la disposition des magistrats dans leur arsenal répressif. Ils auront ainsi le choix entre prononcer une peine privative de liberté ou prononcer une peine probatoire. Plusieurs mesures probatoires sont ainsi à la disposition des magistrats :

- L'exemple du sursis avec mise à l'épreuve comme mesure probatoire

Le sursis est une alternative à l'emprisonnement puisque la peine prononcée ne sera effectuée que si le condamné manque à ses obligations durant le délai d'épreuve. Le but est ainsi de dissuader le condamné à récidiver afin qu'il n'aille pas en prison.

- L'exemple des amendes comme mesure probatoire

Plutôt que d'effectuer une peine de prison, le condamné va se voir imposer le paiement d'une sanction monétaire qu'il devra verser à l'Etat.

- L'exemple des compensations comme mesure probatoire

Le principe de la compensation est la réparation directe du préjudice de la victime par l'auteur de l'infraction. Ce dernier devra directement verser une somme d'argent à la victime.

- L'exemple du placement sous surveillance électronique comme mesure probatoire

Le principe est de permettre la surveillance d'une personne

condamnée en lui imposant le port d'un bracelet électronique doté d'un système de géolocalisation. L'administration pénitentiaire en charge de ce dispositif a ainsi la possibilité de suivre le condamné dans ses déplacements afin de vérifier le respect des obligations et des interdictions fixées par les autorités judiciaires au condamné.

- L'exemple des travaux d'intérêt général comme mesure probatoire

La peine de travaux d'intérêt général consiste, pour le condamné, à effectuer dans un temps déterminé, un travail non rémunéré au profit d'une collectivité publique ou d'une association.

- La suppression des peines planchers

Mises en place par la loi du 10 août 2007 relative à la lutte contre la récidive, les peines planchers sont des peines incompressibles imposées par la loi : dès lors que la culpabilité du prévenu ou de l'accusé est reconnue, le juge doit, dans certaines conditions, prononcer une peine dont le quantum ne peut être inférieur à un seuil minimal, sans prendre en considération la gravité de l'infraction ou le profil de l'auteur. La loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales a supprimé ces peines planchers. Le juge retrouve donc toute latitude dans la fixation du quantum de la peine.

- L'aménagement des sorties de prison

La réforme prévoit également la possibilité pour le Juge de l'application des peines de prononcer des aménagements de peines pour les condamnés à cinq ans d'emprisonnement au maximum et ayant déjà effectué les deux tiers de la peine. Par exemple : une libération conditionnelle, une surveillance électronique, un régime de semi-liberté ou encore un placement extérieur. Cette mesure a pour but d'éviter les sorties de prison dites « sèches », jugées trop brutales et non propices à la réinsertion sociale.

- La césure dans le procès pénal

Afin de mieux adapter la peine en fonction de la personnalité du prévenu, de son comportement avec la victime et de la gravité de l'infraction, une pause de maximum quatre mois pourra être prise durant le procès avant le prononcé de la peine. Cela signifie que,

lors de l'audience, le Tribunal se prononcera sur la culpabilité du prévenu et reportera le prononcé de la peine à une audience ultérieure, dans un délai maximum de quatre mois. Bien qu'elle soit inédite en France, cette mesure est courante à l'étranger, notamment dans les pays anglo-saxons.

- L'entrée de la « justice restaurative »

Ce système est un autre apport des pays anglo-saxons. Il permet, sur la base du volontariat, aux victimes et auteurs d'infractions de se rencontrer afin que la victime obtienne réparation et que l'auteur prenne conscience du préjudice causé. De nouvelles dispositions sont aussi mises en place pour améliorer l'information, l'accueil et l'indemnisation des victimes.

- La révocation automatique du sursis simple supprimée

Le sursis simple est une dispense qui permet à la personne condamnée de ne pas exécuter tout ou partie de la peine prononcée. Avant la loi du 15 août 2014, sa révocation se faisait de façon automatique dès la commission d'une nouvelle infraction délictuelle ou criminelle dans les cinq ans après son prononcé. Désormais, la décision de révocation devra être expressément prononcée par la juridiction saisie de la nouvelle infraction.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD ELUTHER

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

AOÛT 2014 : 0,8 % % sur un mois ; 0,7 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C E) en juillet 2014:74290 (1,6 % sur un mois et 4,1 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en juillet 2014 : 750 (- 13,8 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

LA NATION POUR VOUS INFORMER